Comité consultatif de la fiducie sur l’environnement

Rapport annuel 2023-2024

Ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux
20, rue McGloin
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H8
506-453-2690

Message du président

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du Fonds en fiducie pour l'environnement. Ce rapport met en évidence les contributions à l'exécution de notre mission qui vise à protéger et à préserver l'environnement.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement a accordé un soutien à des projets dans cinq secteurs prioritaires : la protection de notre environnement, la sensibilisation à l'environnement, la gestion de nos déchets, la lutte contre les changements climatiques et la création de collectivités durables. Notre engagement à l'égard de ces secteurs prioritaires nous a permis d'avoir un effet positif sur l'environnement et les collectivités que nous servons.

Je profite de l'occasion pour remercier le personnel dévoué du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour son travail assidu et son engagement. Son apport s'avère indispensable à la réalisation de notre mission.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude à nos organisations partenaires qui donnent vie aux projets. Je vous suis très reconnaissant de tout le travail que vous accomplissez avec dévouement.

Cordialement,

Charbel Awad
Président du Comité consultatif de la fiducie sur l'environnement

Mandat

L'actif du Fonds en fiducie pour l'environnement est utilisé

a) pour payer les coûts engagés pour :

(i) assurer la protection de l'environnement,

(ii) assurer la restauration de l'environnement,

(iii) promouvoir un développement durable des ressources naturelles,

(iv) protéger les ressources naturelles de la province,

(v) sensibiliser le public aux questions ayant trait à l'environnement et au développement durable des ressources naturelles,

(vi) maintenir et améliorer l'environnement visuel;

b) pour rembourser tout ministère, toute société ou agence du gouvernement de la province qui consent une avance afin d'assumer les coûts engagés pour l'un quelconque des buts visés à l'alinéa a).

Composition du Comité

En date du 31 mars 2024, le Comité consultatif de la fiducie sur l'environnement se composait des membres suivants :

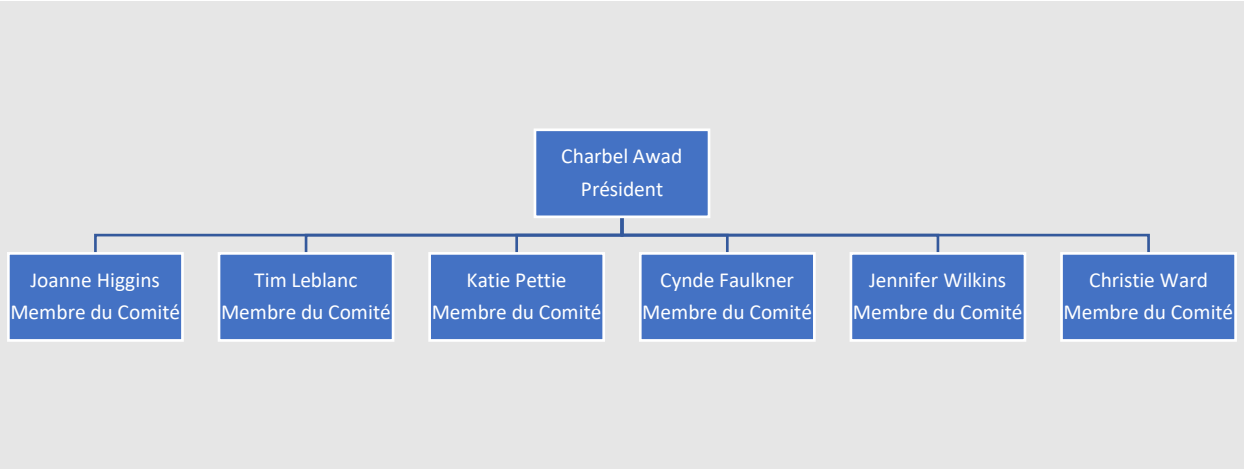

Législation, politiques et arrêtés

Le Fonds en fiducie pour l'environnement est régi par les lois suivantes :

- la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*,
- la *Loi sur les fiduciaires*,
- la *Loi sur les emprunts de la province*,
- la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*.

Activités et indicateurs (IRC)

Les projets du Fonds en fiducie pour l'environnement doivent s'inscrire dans au moins un des cinq secteurs prioritaires du Fonds.

1. **Lutte contre les changements climatiques :** projets et initiatives pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, comme le transport communautaire, les possibilités de compensation des émissions de carbone et l'énergie renouvelable.
2. **Création de collectivités durables :** nouvelles initiatives relatives à l'utilisation des terres et aux changements climatiques visant à créer des communautés et des régions plus vertes.
3. **Sensibilisation à l'environnement :** projets éducatifs axés sur la communication d'informations sur l'environnement par l'entremise, par exemple, d'écoles, d'organisations de jeunes et de groupes communautaires.
4. **Gestion de nos déchets :** activités qui encouragent la réduction et la gestion des déchets, comme le recyclage du verre et les autres programmes de recyclage, les mesures visant à décourager les décharges illégales et les initiatives de nettoyage communautaire.
5. **Protection de notre environnement :** surveillance environnementale, restauration des berges, projets de conservation ou travaux de recherche portant sur l'eau, l'air, les zones côtières et les terres humides.

SECTEUR PRIORITAIRE	PROJETS EN 2023-2024	PROJETS EN 2022-2023
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	47	61
CRÉATION DE COLLECTIVITÉS DURABLES	2	3
SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT	51	48
GESTION DE NOS DÉCHETS	39	38
PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT	80	93
TOTAL GÉNÉRAL	**219**	**243**

Les projets sont évalués au regard de leur correspondance aux secteurs prioritaires et des mesures qui y sont associées. Puisque de nombreux projets peuvent s'inscrire dans plus d'un secteur prioritaire, les

demandeurs peuvent choisir jusqu'à deux mesures associées aux secteurs prioritaires qui correspondent le mieux à leur projet. Les initiatives qui sont le plus en phase avec ces mesures ont la priorité pour le financement. Les mesures des secteurs prioritaires mettent en évidence l'impact du Fonds en fiducie pour l'environnement au moyen de résultats tangibles et mesurables.

SECTEUR PRIORITAIRE	MESURE	FORMULE	RÉSULTATS 2023-2024
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Nombre de collectivités qui ont élaboré un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES)	Nombre total de collectivités dotées d'un plan de réduction des émissions de GES	15
	Nombre de personnes qui ont pris part à une initiative d'information et de sensibilisation aux changements climatiques	Nombre de participants	50 533
		Nombre d'heures de programmation	14 757
CRÉATION DE COLLECTIVITÉS DURABLES	Nombre de collectivités qui ont adopté un plan d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de collectivités disposant d'un plan d'adaptation aux changements climatiques	3
SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT	Nombre de participants à des initiatives d'éducation en matière d'environnement ou de sensibilisation à l'environnement	Nombre de participants	149 595
		Nombre d'heures de programmation	42 897
GESTION DE NOS DÉCHETS	Tonnes de déchets détournés des sites d'enfouissement grâce à des projets financés par le FFE	Tonnes, mesurées ou estimées, de déchets réacheminés	7 262
PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT	Améliorations de la qualité de l'eau	Nombre de mesures de gestion prises	134
	Activités de restauration des berges	Mètres carrés	187 300
	Communication et sensibilisation	Nombre d'événements/d'initiatives	862
		Nombre de personnes touchées	633 001
	Études de recherche axées sur la protection de notre environnement	Nombre de projets de recherche financés par le FFE	16

Information financière

CATÉGORIE	2023-2024 Budget	2023-2024 Dépenses réelles	2022-2023 Dépenses réelles
PROJETS FINANCÉS PAR LE FFE EN 2023-2024	8 500 000 $	8 430 311 $	11 558 456 $
ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON	250 000 $	250 000 $	250 000 $
ADMINISTRATION DU FFE	250 000 $	249 569 $	169 163 $
AJUSTEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	0	770 437 $	(40 121 $)
TOTAL	**9 000 000 $**	**9 700 318 $**	**11 937 499 $**

Remarque : les chiffres sont provisoires et peuvent varier légèrement par rapport à l'information publiée ultérieurement dans Information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

En 2023-2024, des redressements comptables ont été appliqués en lien avec des régularisations sur exercices précédents, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses au cours de cet exercice.

En date du 31 mars 2024, l'excédent accumulé du FFE s'élevait à 30,67 millions de dollars. Cette somme continuera de diminuer, car les droits perçus pour la protection de l'environnement sur les récipients à boisson consignés constituaient l'unique source de revenus. Puisque la *Loi sur les récipients à boisson* a été abrogée le 1er avril 2024, les droits de protection de l'environnement ne sont plus versés au FFE.

Personnel

Le Fonds en fiducie pour l'environnement n'emploie personne. Les activités des programmes sont assurées par le personnel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Leur coût est recouvré par le biais de frais administratifs de 250 000 $ appliqués annuellement aux coûts du FFE.